ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

euro

Question écrite n° 9182

Texte de la question

M. Bernard Perrut serait reconnaissant à M. le ministre délégué chargé des affaires européennes de lui donner quelques précisions sur les modalités qui seront appliquées pour le passage à la monnaie unique européenne. En effet, pour l'ensemble des acteurs économiques, qu'il s'agisse des entreprises, des artisans et commerçants, des compagnies d'assurance et des banques, ce passage à l'euro ne s'effectuera pas sans entraîner des dépenses supplémentaires, notamment des complications dans la gestion de leur activité. Il lui demande quelles mesures sont prévues pour éviter ou compenser ces charges supplémentaires.

Données clés

Auteur : M. Bernard Perrut
Circonscription : Rhône (9e circonscription) - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 9182
Rubrique : Union européenne
Ministère interrogé : affaires européennes
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 janvier 1998, page 361